



## REGLEMENT DE L'ACTIVITE ALPI KART

- Être assuré de type responsabilité civile
- Accessible à partir de 10 ans révolus et mesurer 1m35 minimum, poids maximum 110 kg et taille maximum 1.95m.
- Présence obligatoire d'un parent ou un adulte responsable pratiquant également l'activité pour les enfants de moins de 14 ans.
- Port obligatoire du casque (prêt compris dans le tarif) et de chaussures fermées et adaptées à la pratique de l'activité (baskets au minimum)
- Il est fortement conseillé de porter des lunettes ou un masque, un pantalon et un haut à manches longues
- Maîtriser sa vitesse
- Adapter son comportement à ses capacités
- Respecter autrui et les distances de sécurité entre les karts > 10 mètres
- Respecter le tracé de la piste et de la signalétique
- Rester vigilants vis-à-vis des autres usagers de la piste (piétons, VTT, véhicules à moteurs qui peuvent traverser le parcours...) allant dans le même sens ou à sens inverse
- Vous roulez sur des chemins partagés avec d'autres utilisateurs.  
**Vous n'êtes pas prioritaires !!! LES PIÉTONS SONT PRIORITAIRES !!!**
- Ne pas stationner sur la piste
- Ne pas sortir de l'itinéraire balisé
- Respecter le matériel et les consignes données par le personnel
- Interdit aux femmes enceintes, aux personnes souffrant de troubles cardiaques ou de problèmes de dos
- En cas de météo défavorable ou en cas d'annulation de l'activité par le Vendeur ou la Commune, nécessitant la fermeture de la piste Alpi Kart et/ou du télésiège de la VOIE LACTEE, le locataire pourra être remboursé selon la procédure définie à l'article 2.3 des Conditions générales de ventes.
- Le temps d'une session (montée en télésiège et descente en Alpi Kart) est 30 minutes. **Le locataire est tenu de respecter ce délai et d'informer l'accueil en cas de retard au 06 10 32 81 74. Tout dépassement d'heures sera facturé (10.80 € par demi/heure dépassée),** soit l'équivalent d'un achat de Location Alpi Kart. Le service des caisses du Vendeur ne procédera à la refacturation qu'en présence d'un agent de la Commune. Enfin, pour limiter la fraude, le ticket imprimé à l'occasion de cette refacturation sera remis directement entre les mains de l'agent de la Commune.
- Se référer à l'arrêté municipal en vigueur et au règlement de l'activité : documents affichés au départ « Accueil Alpi Kart »
- En cas de problème technique sur un kart, en informer le personnel à l'arrivée ou par téléphone au **06 10 32 81 74.**
- **En cas d'accident, alerter le 112 ou le 18 et porter assistance**